

La cause de l'instruction

Al-Ahram, 11 juillet 1949.

1 On dit que celui qui se tait sur la vérité est un démon muet, et qu'il y a sur cette terre bien des démons — certains qui parlent, et d'autres qui se taisent.

2 Je me réfugie auprès de Dieu contre ceux-ci et ceux-là, et je m'en disculpe devant les Égyptiens, de ceux-ci et de ceux-là. C'est pourquoi je veux dire une parole de vérité ; car elle doit être dite, quelque rude et déplaisante qu'elle puisse être. J'ai habitué mes chers compatriotes à ce que je ne les flatte ni ne les ménage jamais, et à ce que je leur fasse goûter la vérité, quelque amère qu'en soit la part. Et mes chers compatriotes m'ont habitué à m'écouter toujours — la plupart d'entre eux me répondent, et le moins grand nombre se détourne de moi, mais ils me prêtent l'oreille en toute occasion. Qu'ils écoutent donc à présent, bien guidés, remerciés et redressés.

3 Si une injustice frappe un seul homme parmi le peuple, la lever est un devoir ; si elle frappe un grand nombre d'hommes, la lever devient un devoir plus impérieux encore, une obligation plus pressante ; et si elle frappe le peuple tout entier, la lever devient le plus impérieux de tous les devoirs, et manquer à la lever devient un péché grave que le peuple n'oubliera pas et que l'histoire ne négligera point.

4 Et l'injustice dont je veux parler, et dont j'appelle instamment à la levée, a frappé le peuple tout entier, sans exception pour le fort ou le faible, le riche ou le pauvre. Cette injustice concerne l'instruction et sa diffusion, ainsi que la justice due à ceux qui s'efforcent de la faire progresser, afin qu'ils puissent la répandre de la meilleure et de la plus complète des manières.

5 Il nous fut donné un temps très court pendant lequel nous comprîmes le droit du peuple à être instruit de la meilleure manière qui se puisse concevoir — à savoir, lorsque nous rédigeâmes la constitution et y inscrivîmes le droit du peuple à voir ses fils recevoir une part d'instruction, sans laquelle l'homme moderne ne saurait être un homme. Nous avons imposé cette mesure modeste d'instruction à l'État et au peuple conjointement : à l'État, de la répandre et de la diffuser ; au peuple, d'y envoyer ses fils pour en recevoir leur part. Si le gouvernement manque à la répandre, il en est comptable devant le Parlement, et si les

fil du peuple manquent à la recevoir, ceux d'entre eux qui y manquent sont comptables devant la justice.

6 Ainsi en avons-nous décidé lorsque nous avons rédigé la constitution, et nous croyions que la diffusion de l'instruction obligatoire de cette manière n'était qu'un premier pas qui ne pouvait suffire à lui seul, mais devait au contraire être suivi d'autres pas vers la diffusion de l'instruction générale, de l'instruction technique et de l'instruction supérieure, afin que le peuple puisse tirer de tout cela ce qu'il voudrait et ce qu'il pourrait porter.

7 Un quart de siècle s'est écoulé depuis la promulgation de la constitution, et le peuple n'a guère progressé, dans quelque genre d'instruction que ce soit, que d'un progrès faible et dérisoire. La responsabilité n'en incombe pas au peuple — le peuple insiste et insiste, et élève la voix chaque année, chaque jour même, réclamant que l'instruction soit répandue, tandis que les gouvernements écoutent parfois sans rien faire, ou presque rien, et se bouchent les oreilles d'autres fois par crainte d'entendre ; car ils sont trop occupés par des affaires plus insignifiantes et moins graves que l'instruction pour s'y consacrer.

8 Je ne nie pas que l'Égypte ait créé, durant cette période, deux universités et un certain nombre d'écoles secondaires, primaires, techniques et obligatoires. Mais le fait avéré est que ce qu'elle a créé, de tout cela, est bien moindre que ce qu'elle aurait dû créer. La preuve en est que les deux universités s'efforcent de contenir leurs étudiants d'une manière véritablement alarmante et effrayante, et que le gouvernement, souhaitant créer une troisième université, confesse lui-même son incapacité à le faire et s'accorde tout le temps qu'il lui faut pour s'y préparer et envoyer ses missions de bourses. La preuve en est aussi que le gouvernement affronte, chaque année scolaire, une crise violente et absurde, parce que les écoles créées jusqu'à présent sont trop exigües pour accueillir les étudiants et les élèves qui s'y présentent. La preuve en est que le directeur de l'université Fouad Ier a annoncé, en présence du ministre de l'Instruction publique, il y a deux mois, que les écoles secondaires produiront cette année seize mille étudiants, et que les deux universités ne pourront en accueillir ce nombre considérable.

9 La preuve en est que les techniciens du ministère de l'Instruction publique estiment que les écoles primaires produiront cette année un peu plus de quarante mille élèves, et que les écoles secondaires

gouvernementales ne pourront en accueillir que le moindre nombre. La preuve en est, après tout cela, que les écoles libres accueillent et instruisent bien plus d'élèves que n'en accueillent et n'en instruisent les écoles gouvernementales. Et la preuve finale de tout cela est que les quatre cinquièmes du peuple égyptien demeurent ignorants, incapables de lire et d'écrire, et que la plupart de ce cinquième affranchi de l'analphabétisme demeure plongé dans une ignorance peut-être plus dangereuse encore que l'analphabétisme lui-même, car elle répand parmi les gens une certaine vanité et corrompt leur conception et leur jugement des choses.

10 Il y a donc une injustice générale qui frappe le peuple tout entier, et l'État en est responsable et manque à la lever ; mais ce grave manquement ne peut se perpétuer, ne peut durer, que si nous traitons notre vie publique et notre avenir comme une moquerie et un jeu, que si nous nous moquons de nous-mêmes et nous persuadons que nous progressons, alors que nous ne le faisons en rien, en aucun sens véritable du progrès. Nous ne devrions ni nous abuser nous-mêmes, ni nous mentir, ni nous dire rien d'autre que la vérité, car nous ne trompons aucun étranger sur nos insuffisances et nos manquements, puisqu'ils connaissent nos affaires tout comme nous les connaissons, et même mieux que nous ne les connaissons ; et nous ne devrions pas nous laisser tromper par les douces paroles que nous entendons d'eux ici ou là, car ce sont des paroles dont la source n'est que courtoisie, flatterie, et poursuite de leurs propres intérêts et satisfaction de leurs propres besoins.

11 Et la grave excuse par laquelle les gouvernements s'excusent, lorsqu'on les interroge sur leurs manquements à répandre l'instruction, est que le budget est trop étroit pour accueillir l'instruction comme elle devrait l'être, et trop faible pour porter les charges de l'instruction comme elles devraient être portées.

12 Et voici venir une seconde parole de vérité qu'il faut dire : nos gouvernements n'ont jamais compris le mot « budget » en son sens véritable. Car le budget, pour les gouvernements égyptiens, signifie simplement l'équilibre entre les recettes et les dépenses, rien de plus — et c'est là le sens précis de ce mot pour les gens de la finance. Mais le budget peut revêtir un autre sens pour ceux qui comprennent la politique des peuples en son sens véritable, à savoir l'équilibre entre ce que l'État dépense de son argent et ce dont le peuple a besoin en services publics ; car il n'importe en rien à l'affamé, au dénudé, à l'ignorant et au malade que le ministère des Finances soit satisfait de lui-même pour avoir

équilibré les recettes et les dépenses, et que le gouvernement et le Parlement s'en félicitent pour avoir réalisé cet équilibre. Ce qui importe à l'affamé, au dénué, à l'ignorant et au malade, c'est plutôt que le gouvernement trouve assez d'argent pour créer les services qui les préservent de la faim, de la nudité, de l'ignorance et de la maladie, et qu'il dépense cet argent, dans ses canaux propres, avec une précision aussi juste que la justice elle-même, sans détour ni déviation.

13 Le budget est donc une politique pour le peuple, une intendance de ses droits, et un souci de ses services — non pas simplement un compte où les recettes équilibrent les dépenses, rien de plus. Et cela nous conduit au grave problème dans lequel nous nous sommes empêtrés, ou dont l'empêchement n'a fait que s'aggraver au cours de cette année ; car des nécessités extérieures pressantes nous ont fait ressentir notre besoin de renforcer la défense de la patrie et de créer l'armée capable de garantir cette défense.

14 Si nous avons compris le budget comme une politique, et non comme un simple compte, nous aurions reconnu depuis longtemps le droit de la défense sur nous, et nous n'aurions pas été surpris cette année par ce budget, qui dépense des millions sur des millions ennuyeux — si l'on peut se permettre l'expression — pour les besoins de l'armée, tout en faisant tort à une autre catégorie grave des services du peuple, dont l'instruction.

15 Je ne vais pas aussi loin que Son Excellence Sidqi Pacha en soutenant qu'il faut faire économie en matière de défense et s'appuyer sur des alliances extérieures ; car un peuple incapable de se défendre lui-même par lui-même est une proie licite pour les peuples affamés, et combien y en a-t-il, de peuples affamés, en ces jours ! Et un peuple incapable de se défendre lui-même par lui-même ne trouvera jamais d'allié qui respecte son droit et son indépendance, mais trouvera plutôt quelqu'un qui le convoite et l'humilie, guettant l'occasion de lui faire subir l'injustice et de l'asservir à son gré.

16 Je ne nie donc pas notre besoin d'une armée forte, et le droit de cette armée sur nous, quelque lourd et accablant qu'il puisse être — quoique j'espère que le ministère de la Défense compte parmi ses rangs des experts compétents chargés de dépenser ces nombreux millions comme ils devraient être dépensés. Mais c'est là une autre histoire ; ce qui m'importe est seulement que la défense ne doive pas accabler les autres services du peuple, car le besoin de l'Égypte de repousser

l'ennemi envahisseur parmi les hommes n'est pas moindre que son besoin de repousser l'ennemi résident qu'est la pauvreté, l'ignorance et la maladie. Et un peuple pauvre, ignorant et malade ne saurait lever une armée forte et noble qui estime la patrie à sa juste valeur et la défende comme la défense devrait être. Notre gouvernement s'est empêtré cette année à peser sur les services publics intérieurs pour donner à l'armée son dû, et c'est là l'erreur dans laquelle nous n'aurions jamais dû nous empêtrer. Je ne sais quel tort a subi les autres services publics de cet empiétement, mais je sais que l'instruction en a subi un grand mal — un mal qui suscite à la fois le chagrin et le rire, et les pires calamités, comme on dit, sont celles qui font rire.

17 Le ministère de l'Instruction publique souhaite améliorer la condition des enseignants, et cette amélioration exige, selon l'Ahrâm, un demi-million de livres — mais cette somme modeste n'est pas à la portée du ministère. Il faut donc la répartir sur cinq années, ce qui signifie que les enseignants supporteront cette épreuve sur eux-mêmes, sur leurs familles et sur leurs enfants, et la transmettront à leurs élèves ; car le budget ne trouve pas de demi-million de livres pour les délivrer, eux, leurs familles et leurs élèves, de cette détresse.

18 Et le ministère de l'Instruction publique reconnaît que ses écoles sont incapables d'absorber les élèves qui s'y présentent, et conseille aux familles d'orienter leurs fils vers les écoles libres, tout en sachant pertinemment que les écoles libres instruisent bien plus d'élèves que n'en instruisent les écoles gouvernementales ; et il souhaite mettre sur un pied d'égalité les élèves des écoles libres et gouvernementales, ainsi que les enseignants de ces écoles et de celles-là, car cette égalité est le droit de tous les Égyptiens, et parce qu'elle sert, sans aucun doute, l'intérêt du peuple — et la voie vers cette égalisation est de rattacher les écoles libres au ministère, et de nationaliser l'instruction. Mais cela requiert une somme d'argent qui n'excède pas un demi-million de livres, et le ministère de l'Instruction publique ne trouve pas cette somme, car le besoin de la défense se dresse entre lui et son obtention.

19 Un seul million de livres améliorerait la condition des enseignants, nationaliserait l'instruction, réaliserait l'égalité entre les fils du peuple, garantirait l'intérêt culturel de la nation égyptienne, et lui ouvrirait des portes d'espoir radieux — et pourtant le ministère de l'Instruction publique ne trouve pas ce million. Est-ce sérieux, ou est-ce une plaisanterie ?! Quel danger ce million pourrait-il représenter dans notre énorme budget, à côté de ces dizaines de millions que nous avons

soudain trouvées pour la défense ?! Il nous faut dire la vérité, si amère soit-elle : c'est que ceux qui dirigent nos affaires ont besoin de croire en l'instruction comme on devrait y croire, et de veiller au droit des hommes de l'instruction comme on devrait y veiller.

20 Que le Premier ministre me croie, et que le ministre de l'Instruction publique et le ministre des Finances me croient : une brève réunion que les trois tiendraient ensemble suffirait à découvrir ce million dans quelque recoin du Trésor, ou dans quelque repli de la réserve, ou dans un impôt qu'on lèverait pour acquitter le droit de l'instruction, qui n'est pas moins grave que le droit de la défense. Que ces trois ministres s'en remettent à Dieu, et fouillent le Trésor, fût-ce à la lanterne ; peut-être trouveront-ils ce million qui délivrera de la détresse des milliers d'enseignants et d'instruits.